



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice :	33	L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept février
Présents :	18	
Votants :	33	le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire
Procurations :	15	
Convocation du Conseil Municipal en date du :	11 février 2022	Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.
Affichage en date du :	11 février 2022	Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, VARLIETTE Viviane, BARBIER Pierre, DESSEAUX Jean-Pierre, PERRET Marie, MALET Jean-Pierre, GOTTARDI Serge, GARDES Philippe, CREPEL Benoît, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul et MAUSSAC Florian.
Publication en date du :	18 février 2022	Absents excusés ayant donné procuration : LANDES Jacqueline, pouvoir à PELLETIER Jacques BERTHON Lionel, pouvoir à DELCASSÉ Marie-Hélène MACHADO Claudine, pouvoir à MALET Jean-Pierre ABEILHOU Stéphane, pouvoir à BOUVIER Vincent TAVENARD Olivia, pouvoir à BARBIER Pierre VISNADI Ginette, pouvoir à GOTTARDI Serge MOUELLO Françoise, pouvoir à VARLIETTE Viviane MAGNA Christine, pouvoir à FACCHINI Anne-Marie BRISACIER Valérie, pouvoir à URSULE Béatrice PELLISSIER Claude, pouvoir à IRSUTTI Guillaume LOIZEAU Marie, pouvoir à DESSEAUX Jean-Pierre BOSQ Caroline, pouvoir à CARNEIRO Grégoire LAURENT Sandrine, pouvoir à PERRET Marie BOSIO Raphaël, pouvoir à BESSIERES Maryline RAFFENAUD Nicolas, pouvoir à MAUSSAC Florian
		Secrétaires de séance : BOUVIER Vincent et PERRET Marie

Objet : Adoption du règlement d'attribution des subventions communales aux associations

La commune de Castelginest par l'attribution de subventions, a la volonté d'accompagner les associations en les aidant dans la réalisation de leurs projets et en soutenant leurs actions (sur le plan financier, logistique et technique). Elle affirme ainsi une politique de soutien actif aux associations locales.

Elle s'est engagée dans une démarche de transparence vis-à-vis des associations bénéficiaires de subventions.

Le présent règlement s'applique à l'ensemble des subventions versées aux associations par la commune de Castelginest.

Il définit les conditions générales d'attribution et les modalités des subventions communales sauf

dispositions particulières contraires prévues explicitement dans la délibération attributive.
Toute association sollicitant une subvention est tenue de respecter la procédure mise en place par la collectivité : délai, documents à remplir et à retourner.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le présent règlement d'attribution.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. BOUVIER

Vu le règlement d'attribution des subventions communales aux associations

et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le règlement d'attribution des subventions communales aux associations ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : unanimité

Contre :

Abstentions :

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 19 novembre 2021
Grégoire CARNEIRO,
Maire de Castelginest


